

Zeitschrift: Wissen und Leben
Herausgeber: Neue Helvetische Gesellschaft
Band: 24 (1921-1922)

Artikel: Les zones et le patriotisme genevois
Autor: Picot, Albert
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-749011>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

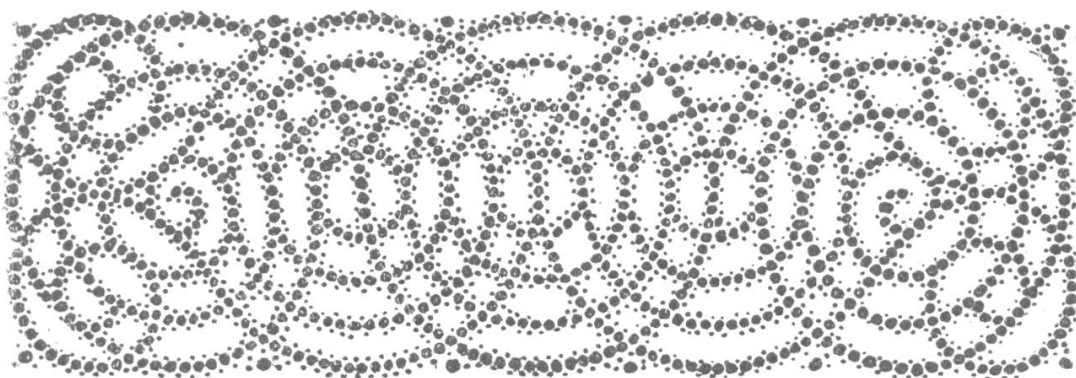
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



LES ZONES ET LE PATRIOTISME GENEVOIS

I

Quiconque observe de l'extérieur la vie politique genevoise de ces derniers mois, pourrait croire que le public, autour de l'affaire des zones franches de la Haute Savoie, se divise en deux partis nettement opposés, conduits chacun par un comité d'hommes politiques, de publicistes, d'agriculteurs et de négociants. La réalité est en somme assez différente.

Entre les partisans résolus des deux solutions proposées — opposition ou adhésion à la convention du 7 août 1921 — il existe de nombreux citoyens qui ont fréquenté les réunions contradictoires, ont lu les brochures Cramer et Werner, les articles de MM. Verax, Jean Martin, Borgeaud et Micheli, ont écouté de nombreux arguments pour et contre et pourtant n'ont pas pris parti. Ils sont loin d'être indifférents. Le problème les tourmente; ils savent qu'ils devront se décider un jour, mais, au fond d'eux-mêmes, des forces subconscientes se combattent, dont leur raison a peine à arbitrer les coups.

En général, leur cœur, leur instinct les engageraient à suivre l'appel à la résistance opiniâtre de M. Paul Pictet. Ils sentent dans l'attitude de cet honnête homme, un courage, une sincérité de bon aloi, tout un ensemble de qualités civiques, qui, à elles seules, sont toute une éloquence. Ils voient bien dans l'autre comité de nobles figures et des âmes désintéressées, mais l'appui donné à leur cause par tout ce que Genève compte de partisans de la politique du „doigt mouillé“, par tous ceux qui, en face de la France, abdiquent

en général sur les principes, refroidit leur sympathie. Il y a encore quelque vieil ancestral instinct, chevillé en son âme, qui pousse le Genevois frondeur, fils de la St. Barthélemy et de l'Escalade à protester contre les compromis avec la France. Ce n'est pas en vain qu'il a entendu sa grand'mère lui raconter les roueries d'Henri IV, les ruses de Desportes, le Directoire, Napoléon, la menace de Louis Philippe et la votation truquée de 1860.

Mais tandis que l'instinct parle ainsi, l'entendement fait valoir les arguments de la froide critique. Que nous donnera notre résistance? A-t-elle encore quelques chances d'aboutir? Obtiendrons-nous mieux que la convention actuelle? A quoi bon risquer une rupture stérile et sans gloire? Les négociateurs n'ont-ils pas obtenu beaucoup plus qu'on ne pouvait l'espérer au moment de l'arrêt des négociations? A quoi bon lutter dans un combat où tout est déjà compromis? Le fait que la grande zone devient zone contractuelle ne vaut-il pas la perte d'avantages plus importants dans les petites zones?

Et l'âme du citoyen se trouve prise dans cette fâcheuse alternative de céder sur le terrain de ses vieilles convictions genevoises pour complaire à sa froide raison ou d'agir contrairement à ce qui paraît la sagesse pour rester fidèle aux exigences du drapeau. L'un est aussi pénible que l'autre; et l'on peut redouter, quel que soit le parti pris en fin de compte, cette crise de l'âme individuelle genevoise. Ou bien elle cèdera, croira avoir failli à la tradition et se découragera; ou bien elle résistera et s'engagera dans une lutte stérile et sans but.

L'auteur de ces lignes a connu ce dilemme. En août 1921 il a maudit les négociateurs, et sa plume impatiente a lâché dans la *Neue Schweizer Zeitung*, du fonds d'une vallée des Alpes, le mot de capitulation. Lorsqu'il a entendu parler de référendum, il s'est pourtant réservé, comprenant la gravité d'une campagne de ce genre dans les circonstances actuelles. L'alternative décrite s'est imposée à lui et les mois ont passé

Puis, peu à peu, et lentement tout d'abord, ensuite tout à coup comme par une sorte de clarté intérieure, le problème s'est transformé à ses yeux et il s'est aperçu qu'il n'y avait peut-être pas, dans cette affaire, que le choix entre un patriotisme absolu et une faiblesse raisonnable.

Il nous est apparu que le problème avait une autre face, et que nos âmes genevoises pouvaient arriver à le dominer en traçant une autre ligne de démarcation que celle du courage et de la lâcheté.

Il y a peut-être mieux à faire que d'accepter, résigné et maussade, ou de résister avec une opiniâtreté obtuse. Il y aurait une autre attitude à prendre et que nous voudrions dire à nos amis. Beaucoup trouveront sans doute ces considérations banales et pleines de vaines redites; nous nous exposerons cependant volontiers à ce reproche si nous pouvons aider quelques-uns à accepter l'affaire des zones non plus comme une défaite de notre cité, mais comme le début d'une étape nouvelle de notre histoire; étape qui impose un sacrifice, mais étape libératrice.

II

La Genève du XVI^{ème} siècle nous domine encore. Qu'il descende de Huguenots ou de Libertins, le Genevois d'aujourd'hui ne peut méconnaître que son amour de la vieille cité, cette passion à la vie et à la mort qu'il a sucée avec le lait maternel, il les doit à la ville qui, dans sa vasque de remparts, étanche comme un creuset, trempait l'âme de ses enfants, à cette ville de vingt mille âmes qui rayonnait sur le monde, fondait des civilisations et instruisait des continents. Ni le paysage, „le jardin au milieu des montagnes“ de Mr. Albert Rheinwald, ni la saveur des petits vins du Mandement, ni l'accent du terroir ou les fêtes de village n'étaient capables de faire des Genevois les patriotes qu'ils sont. Sans le XVI^{ème} il n'y aurait eu ni Rousseau, ni de Saussure, ni Toepffer. Sans le XVI^{ème}, Genève ne serait ni la capitale de la Croix Rouge, ni celle des Unions Chrétiennes, ni celle de la Société des Nations. Sans le XVI^{ème} il n'y aurait pas d'affaire des zones parce qu'il n'y aurait pas de Genève, telle que nous la connaissons, vivante, contradictoire, enthousiaste, méfiante, souriante et difficile, ville-état, objet d'amour et de haine, digne de ne laisser personne indifférent ou distrait.

Mais si la Genève ancienne nous commande encore, nous avons le droit de sonder le sens de ses ordres et de faire un choix dans les indications de ces grands morts qui parlent au fond de nos âmes. Leur influence ne doit pas être pourtant telle, qu'elle nous empêche de suivre notre destinée.

Et dans le passé, nous distinguons deux inspirations genevoises.

L'une est de nature morale et culturelle. Genève a appris à ses enfants par la Réforme, le respect de la dignité humaine et par là le sens de l'égalité politique, de la démocratie et de la justice sociale. Par la Réforme encore, elle leur a donné le goût de la vérité, de l'esprit scientifique, l'amour des disciplines morales et psychologiques. Genève a été une école d'hommes et de caractères au meilleur sens de ces mots. Elle a ainsi été, dans le monde, une des forteresses des libertés et de la science modernes.

L'autre est de nature politique. Genève, isolée au milieu de ses voisines, menacée par eux, éloignée de ses alliés suisses a dû, pour remplir sa mission, déployer toute l'activité politique d'un grand Etat. Elle a dû résoudre, à elle seule, par ses armes et sa diplomatie, tout le problème de ses frontières et de son ravitaillement. Nos pères, pour cela, se sont repliés sur eux-mêmes et ont dû, avec un souci constant, méditer à nouveau les dangers de notre encerclement, les menaces contre notre sécurité. A chaque grande guerre, les armées de France et de Savoie ont failli venir se heurter sur nos territoires et à chaque époque de troubles, la ville a cru voir venir la famine et la disette.

Le Traité de St-Julien de 1603 nous a donné l'exemple de leurs efforts pour se libérer sur le terrain économique et la guerre de succession d'Espagne la première formule de la libération militaire par la neutralisation de la Savoie.

Et ces deux traditions, la morale et la politique nous hantent. Il nous semble qu'au fond de nos âmes, nos pères sont encore là qui nous disent la gloire ancienne, mais aussi le souci quotidien.

Faut-il toujours les écouter? Et lorsqu'il s'agit du souci politique, n'avons-nous pas le droit de penser, avec reconnaissance, au grand événement libérateur qu'ils n'ont pas connu, mais dont ils avaient préparé le chemin? 1815.

L'entrée de Genève dans la Confédération suisse a été un événement infiniment heureux. Il a conservé à Genève la même mission morale, libérale et démocratique que par le passé, mais il lui a enlevé le lourd souci politique du lendemain.

Nous paraissions dire là un truisme de discours de banquet, et pourtant cette vérité ne nous est pas encore devenue tout à fait

familière. Si nous l'avions comprise, l'affaire des zones nous serait sans doute moins angoissante.

Malgré 1815, les morts soucieux parlent toujours dans les vieux murs de Genève, et ils parlent plus fort encore chez ceux dont les ancêtres genevois sont plus nombreux ou ont joué un rôle plus important dans la cité.

Ce n'est pas par hasard que beaucoup des arrière-petits-fils des syndics d'antan entourent Mr. Paul Pictet. La voix des morts chez ces citoyens parle très haut. Et le vieux souci politique de l'époque antérieure à 1815 est toujours là, qui les inspire.

III

On ne saurait assez méditer ce que 1815 et le XIX^{ème} siècle ont apporté de nouveau à notre ville.

Genève suisse n'a plus été encerclée. Son territoire, agrandi de celui des communes réunies, a cessé d'être morcelé. Une route entièrement nôtre — nous l'appelons si justement la route suisse — nous a reliés pour toujours avec nos fidèles alliés. Une ligne de chemin de fer y a été adjointe le 14 avril 1858, qui nous a rendu Lausanne et le pays de Vaud et les pâturages de Fribourg tout proches. La question du ravitaillement de Genève a cessé de peser sur les épaules de nos seuls édiles; la responsabilité est remontée plus haut et le problème du blé, de la viande et du lait est devenu une question suisse dont nous cherchons la solution avec nos Confédérés. De même pour le problème politique. Il s'est transposé. Notre sécurité n'est plus notre unique souci, elle est devenue solidaire de celle de la grande patrie. Si la Suisse continue à jouer dans le monde européen son rôle conciliateur, si ses populations restent le peuple laborieux, honnête et soldat qu'il a été au XIX^{ème}, si nos magistrats sont fidèles à leur mandat, Genève avec tout le reste du pays jouit de la sécurité de la vie nationale. Pour la politique étrangère, c'est sur le terrain fédéral que nos journalistes, publicistes et hommes politiques genevois doivent agir. C'est sur ce terrain que l'histoire se fait et se décide. Beaucoup le savent et Mr. Gustave Ador doit peut-être son grand prestige à la façon éminente dont il a incarné cette conception nouvelle de la politique de Genève.

Si nous devons une fois défendre nos libertés par les armes

contre l'ouest, notre sort se déciderait aux Rangiers, au Jolimont ou sur la Venoge et non plus au Fort Ste-Catherine, à Compesières ou à Bonne.

Genève, sauvée et délivrée par la Suisse de soucis quotidiens, n'a plus le droit de faire passer une question de politique étrangère personnelle avant une question de politique étrangère fédérale. Elle doit à la politique suisse le juste salaire de sa libération.

Tout un siècle de vie heureuse ne nous a appris qu'à demi ces vérités de notre credo politique.

En 1815, on ne les discernait qu'à peine. Pictet de Rochemont, malgré son génie et quoiqu'il eût l'intuition de l'avenir, ne pouvait pas ne pas être de son temps. Genevois de l'antique tradition, il voyait l'importance de Genève suisse mais ne pouvait pas pourtant annihiler en lui le vieil homme jusqu'à abandonner d'un coup les conquêtes de la diplomatie genevoise consacrées par le traité de St-Julien. Il a désiré maintenir les droits acquis; les stipulations de Paris et de Turin de 1815 et 1816 les ont à nouveau consacrées.

Les zones sont restées là, malgré l'évolution nouvelle, comme un symbole de l'ancienne politique de la Genève isolée et soucieuse. Et lorsque, par une pente normale et naturelle, leur régime vient à se transformer en un régime conventionnel ordinaire, perdant ce caractère de droit unilatéral qu'il avait jusqu'ici, tout notre être, inspiré par cinq siècles d'histoire, se récrie.

Nous oublions l'histoire nouvelle. Nous nous raccrochons à des droits historiques sur quelques villages des petites zones¹⁾ et nous oublions qu'en échange de ces droits qu'avaient conquis nos pères, la Providence nous a donné la zone immense de vingt et un cantons suisses où partout nous pouvons aller sans péages vers des compatriotes, enfants de la même patrie et du même idéal!

Pictet de Rochemont, à cheval sur deux époques, avait voulu par les traités sur les zones et par la réunion avec la Suisse, nous conserver le passé en nous assurant un plus grand avenir. Si les zones et la neutralité de la Savoie, garanties de notre ravitaillement et de notre sécurité, sont le symbole presque mythique

¹⁾ Qu'on se rappelle bien que la petite zone seule est contractuelle et que la plus grande victoire à l'heure d'aujourd'hui ne nous rendrait pas sur le terrain juridique le régime établi unilatéralement par la France en 1860.

de l'ancienne politique diplomatique genevoise et si l'accession à la Suisse est le symbole de la nouvelle politique, on peut dire que Pictet avait cherché à sauver l'ancien symbole tout en nous donnant le nouveau. Il y avait là une sorte de contradiction interne encore invisible, dont nous sortons aujourd'hui seulement, non sans peine et tourment.

Il n'y a pas lâcheté, ni reniement dans l'abandon des petites zones autrefois tutélaires, antique preuve de notre droit à la vie, *palladium* de notre vie économique d'autrefois; il y a seulement acceptation normale d'une situation nouvelle que nos pères avaient souhaitée et dont nous voyons se dérouler toutes les conséquences. Genève suisse peut, sans déchoir, rendre à sa voisine des droits, dont la Genève des siècles révolus avait besoin.

Genève, ville de la Suisse romande, un des joyaux de la Confédération, cité heureuse et fière, peut abandonner à la France les quelques libertés douanières qu'elle possède sur ces quelques kilomètres de terrain. Les cadeaux qu'elle a reçus par ailleurs valent bien son sacrifice.

IV

Lorsque nous nous désolons des changements apportés par ces dernières années au régime des zones, nous oublions peut-être aussi toute une évolution dans la politique générale de l'Europe et dans la conception contemporaine de l'Etat; d'une part le mouvement de formation des Etats modernes au cours du XIX^{ème} siècle, la constitution définitive de l'Italie, de la France, de la Suisse elle-même; d'autre part le développement, dans la politique, des principes posés autrefois par la Réforme mais repris d'une façon plus universaliste par la philosophie du XVIII^{ème} siècle, le Contrat social, la Déclaration des droits de l'homme et les Manifestes wilsoniens.

Ces deux évolutions d'apparence contradictoire se rejoignent à un point idéal situé encore au-delà de nous, mais dont il ne faut pas oublier l'existence.

Les guerres de la Révolution et de l'Empire, les secousses sociales de 1830 et 1848, le *Risorgimento*, le développement du principe des nationalités ont profondément modifié l'Europe occidentale. L'époque moderne a vu se réaliser la concentration des

diverses provinces en Etats fortement constitués, homogènes, aux frontières nettement délimitées. Les nations ont remplacé les groupements d'apanages et de territoires, et la raison moderne n'a plus toléré les situations mixtes dont le Moyen âge était fait. Le Duché de Savoie, pays intermédiaire entre la France et l'Italie en formation, s'est définitivement morcelé pour rejoindre en deux parts des Etats plus grands.

Lorsqu'une avalanche est décrochée au faite d'une montagne, on peut se demander, un temps, si les neiges en mouvement descendront dans telle ou telle vallée. Mais, lorsque, enfin, elles sont engagées dans un couloir, leur sort est décidé et plus rien ne peut les faire changer de route.

Mil huit cent soixante a marqué l'époque de la décision. L'ancien duché est allé d'un côté tout à l'Italie, de l'autre tout à la France. La Suisse, par sa faute, n'a rien recueilli. Par la force des traités d'une époque antérieure, les zones ont conservé pour un temps un régime de l'ancienne Europe en maintenant sur terre française une sorte d'apanage genevois. L'avalanche était trop forte, ce régime devait fatalement un jour disparaître, sous la forme de servitude active qu'il revêtait encore par les stipulations relatives aux petites zones.

Pacta sunt servanda, pouvons-nous dire aux Français. *Clausula sic stantibus rebus*, pouvaient-ils nous répondre, en invoquant cette évolution de la conception de l'Etat. Et par la rédaction de l'article 435 du Traité de Versailles, nous avons ouvert la porte à leur argumentation.

Ces considérations n'ont rien d'encourageant. Il faudrait s'abstenir même de les formuler si, en face de cette évolution des nationalités qui détruit, ici et ailleurs, le charme estompé des situations régionales, on ne pouvait indiquer une autre évolution historique dont les aboutissements progressifs sont un gage d'espérance.

Avec les nationalités s'est développée au sein de chaque Etat une conception supérieure des droits de l'individu. Les notions d'égalité civile et d'égalité politique, de solidarité sociale, si elles n'ont pas partout triomphé absolument, se sont toutefois imposées comme un idéal que personne n'ose plus renier. Les habiles même doivent l'invoquer s'ils veulent faire leurs propres affaires aux dépens de celles des autres.

L'idéal des droits de l'homme et de la réalisation des buts sociaux par la voie de la concorde et de la justice s'impose maintenant à la conscience politique. Comme le disait très justement il y a quelque temps à Genève M. Ernest Bovet, la guerre, malgré les déceptions qu'elle a apportées, a marqué une victoire de cette conception démocratique sur la conception monarchique de la force. Cet idéal est devenu un impératif catégorique et par la guerre a progressé du plan individuel et national sur le plan international. Cette égalité civile et politique, proclamée par la Révolution et inscrite dans la plupart des constitutions d'aujourd'hui, elle est maintenant considérée comme un but à atteindre sur le terrain international. Malgré tous les reculs, une intuition populaire profonde déclare que les peuples doivent, par des ententes, trouver un mode de vivre rationnel et juste.

Malgré tous les événements qui se sont succédé depuis 1918, cet idéal fera son chemin. Les violences de la Terreur et l'absolutisme de l'Empire n'ont pas arrêté le développement contenu en germe dans la Déclaration des droits de l'homme. Le désordre international auquel nous assistons, n'est pas la preuve que les idées proclamées, à la face du monde, par les peuples en guerre ne feront pas leur chemin envers et contre tout.

Parallèlement au mouvement de concentration nationale dont nous parlions tout à l'heure, il y a donc un autre mouvement, parti du cœur même de l'homme, qui pousse les peuples, séparés plus qu'auparavant par leur nationalité, à créer entre les nations des ententes qui les rapprochent.

Dans l'affaire des zones, le premier mouvement a déployé ses effets en faisant tomber dans le cercle douanier français des régions qui constituaient des territoires mixtes.

La séparation plus absolue de la Savoie et de Genève est opérée. Les territoires encore dépendants l'un de l'autre vont chacun leur destinée. Le cordon douanier marque la définitive frontière.

Mais l'évolution de la conscience politique vers un idéal supérieur n'a pas tardé à manifester son action. Par la politique d'autrefois, la France aurait au début de 1921 fait purement et simplement un coup de force. Sous la pression morale des meilleurs de ses enfants,¹⁾

¹⁾ Nous n'oublions pas, parmi ceux-ci, les membres de l'Association française pour la Société des Nations.

elle a hésité, puis est venue négocier à Berne au mois de juillet 1921. Les concessions qu'elle a faites, sont, disent les spécialistes, assez maigres; nous aurions pu obtenir mieux; mais il y a cependant dans le fait même de la convention signée un progrès sur ce que le plus fort aurait pu faire.

Les concessions de la France par la voie conventionnelle doivent être reconnues comme un hommage rendu par elle à l'obligation morale de conclure un contrat. Elles constituent surtout la reconnaissance par elle que la grande zone a une valeur économique pour les deux pays et doit faire l'objet d'accords contractuels.

Et notre avenir est, pensons-nous, non pas dans une vaine espérance d'obtenir mieux en invoquant nos servitudes anciennes sur les petites zones, mais bien plutôt dans un développement d'accords analogues à celui qui vient d'intervenir.

Il faut souvent reculer pour mieux sauter. La France devait reconquérir sa liberté nationale intégrale en Savoie et parachever dans ce pays l'évolution annoncée par 1860 pour pouvoir repartir sur le terrain des concessions réciproques utiles aux deux pays.

La concentration nationale française a, c'est indéniable, rompu des liens précieux. La collaboration des deux peuples, français et suisse, peut les renouer si les deux pays progressent dans la voie de la vraie démocratie et d'une intelligente amitié.

V

Et nous arrivons ainsi à notre conclusion.

L'affaire des zones doit être pour nous une indication.

Le champ de lutte et d'action pour améliorer la situation économique de Genève n'est pas dans la continuation de l'ancienne politique traditionnelle genevoise, qui cherchait à avoir des droits de péage ou des libertés douanières sur quelques villages avoisinants. Elle est dans un effort des Genevois sur le terrain fédéral pour que les problèmes économiques soient résolus conformément aux véritables intérêts du pays.

Le terrain de lutte et de progrès pour l'amélioration de notre situation politique vis-à-vis de la France et de la Savoie n'est plus dans la défense des anciennes prérogatives de Paris et de Turin. Il est dans le travail des Genevois pour que les relations entre la France et la Suisse, fondées sur le terrain de la démocratie et de

l'entente de peuple à peuple, progressent vers de nouveaux accords meilleurs et plus libéraux que ceux de 1921, des accords où le libre échange, l'idée de liberté, l'emportent sur les spectres protectionnistes de l'heure actuelle.

* * *

L'attitude de la France a déçu les Genevois. Il est certain qu'après la guerre, on ne s'attendait pas à ce mépris des anciens traités et de l'arbitrage. Une blessure restera dans nos cœurs, lente à cicatriser.

Mais n'y a-t-il jamais de froissements entre amis? Et si une situation du passé a été rompue sans la délicatesse que nous étions en droit d'attendre de nos voisins, n'y aurait-il pas lieu de constater que ce procédé même nous ramène vis-à-vis de la France à une situation plus normale et plus humaine que celle dans laquelle nous nous trouvions lorsque Genève avait fait de la grande guerrière de la Marne et de Verdun une sorte d'idole céleste?

Ce léger froid dans une amitié, où l'admiration masquait le jugement, est une période qui a permis aux Genevois de se ressaisir.

* * *

L'affaire des zones nous tourmente. Ne doit-elle pas être pour nous l'occasion d'une sorte de départ nouveau?

L'ancien symbole de la politique de peines et de soucis n'est plus. Le Genevois libéré par son entrée dans la Confédération du souci politique quotidien peut essayer aussi de l'arracher de son âme. Plus reconnaissant de tout ce qu'il a reçu il peut faire un effort pour donner à l'idéal genevois un rayonnement spirituel plus intense.

Dans l'Europe d'aujourd'hui des caractères trempés à la robuste discipline de Genève sont plus utiles que jamais, mais si ces caractères existent dans nos murs, ne faut-il pas souhaiter qu'ils mettent leurs forces au service des grandes tâches qui attendent la Suisse et l'Europe plutôt que de les user dans une lutte stérile contre des événements historiques révolus.

La grande fresque d'Hodler au Musée national de Zurich nous apprend qu'un recul sur un champ de bataille, supporté avec noblesse d'âme et stoïcisme, peut apporter plus de gloire et de bien

à ceux qui l'opèrent qu'à l'ennemi qui poursuit. Marignan est peut-être le vrai commencement de notre histoire.

Le recul des Genevois sur la ligne de leur frontière actuelle ne sera pas une défaite s'il est compris comme il doit être compris, et si la force genevoise, délivrée d'un lourd souci ancestral, se met en marche, avec une jeunesse renouvelée, vers les larges horizons de ses vrais devoirs.

GENÈVE

ALBERT PICOT



MASARYK AN DIE HOCHSCHULLEHRER

Der erste Kongress tschechoslovakischer Hochschullehrer, der die Professoren der fünf Hochschulen mit tschechoslovakischer Unterrichtssprache in Prag vereinigte, wurde zu einer Kundgebung wissenschaftlicher Solidarität, die es verdient, auch außerhalb der Grenzen des Landes gewürdigt zu werden. Um die ganze Bedeutung dieses Kongresses zu ermessen, ist es notwendig, in wenigen Worten die Lage zu beleuchten, in der sich die tschechische Wissenschaft unter dem alten Österreich-Ungarn befand.. Die gesamte tschechoslovakische Nation hatte nur eine einzige Universität in Prag, und alle Bemühungen, von der österreichischen Regierung eine zweite Hochschule zu erhalten, waren erfolglos geblieben. So ist es erklärlich, dass es eine der ersten Taten der unabhängigen republikanischen Regierung nach dem Umsturze war, eine zweite Universität in Brünn und eine dritte in Bratislava zu errichten. Neben diesen Universitäten bestehen noch zwei technische Hochschulen in Prag und Brünn.

Die Lehrer dieser Hochschulen empfanden natürlich das Bedürfnis, zum ersten Male seit der Gründung der tschechoslovakischen Republik zusammenzukommen und auf einem Kongresse das Problem der künftigen wissenschaftlichen Entwicklung des Landes zu besprechen.

Das wichtigste Ereignis des Kongresses war aber unstreitig die große programmartige Rede, die der Präsident der tschechoslovakischen Republik, Masaryk, auf dem Kongresse hielt und die es verdient, auch außerhalb des Landes bekannt zu werden. Die Persönlichkeit Masaryks und seine Bedeutung als Philosoph sind zu bekannt, als dass hier besonders darauf eingegangen werden müsste. Es sei nur daran erinnert, dass hier der gewiss seltene Fall eingetreten ist, dass das Oberhaupt eines Staates, das gleichzeitig auch der Gelehrtenwelt angehört, in dieser doppelten Eigenschaft unter Gelehrten eine Programmrede halten konnte.

Die Frage der Erziehung der Erzieher ist in allen Ländern ein brennendes Problem. Die Meinung des Philosophen und Staatsoberhauptes Masaryk darüber zu hören, dürfte daher von allgemeinem Interesse sein.

Die Rede des Präsidenten Masaryk lautete:

Ich danke Ihnen, Herr Präsident, für Ihre freundschaftlichen Worte; soll mein Dank und die Beteiligung am Kongress nicht